

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL,

Excusés avec pouvoirs, FONT F (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à BOULHOL M), BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 020/2024

Objet : Toiture bâtiment périscolaire : demande de subvention auprès de la caisse d'Allocation Familiale de la Loire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque le bâtiment périscolaire a été agrandi, la toiture de la partie existante n'a pas été refaite. A ce jour, des fuites à répétition nécessitent la réfection de cette partie de la toiture.

L'entreprise BASSON a établi un devis d'un montant de 21 315.60 € H.T.

Ces travaux entrent dans le dispositif de financement de la caisse d'Allocation familiale : accompagnement au maintien et le développement des équipements et services dans les territoires spécifiques, volet 1 : soutenir la rénovation et l'équipement des structures.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réfection de la toiture du bâtiment périscolaire pour un montant H.T. de 21 315.60 €
- Sollicite auprès de la Caisse d'Allocation familiale de la Loire l'octroi d'un financement dans le cadre du dispositif : accompagnement au maintien et le développement des équipements et services dans les territoires spécifiques : volet 1 : soutenir la rénovation et l'équipement des structures
- Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à venir
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au financement du dit projet.

Farnay, le 15 mars 2024

La secrétaire
Monique D'AVERSA



Le Maire
Jean-Alain BARRIER



Publié sur le site internet
le 15/03/2024
par Béatrice Gouy
Secrétaire générale